



ROQUEBRUNE
SUR ARGENS

Service des Ressources Humaines
Tél : 04.94.19.59.41

Nos Réf : JB/BB/ND

PROCES-VERBAL
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN

À la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens

SEANCE DU JEUDI 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-deux février, à neuf heures, le Comité Social Territorial (CST) commun à la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Roquebrune-sur-Argens.

Etaient présents :

Représentants du collège des représentants de la Collectivité :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Monsieur Jacques BACQUET, Président
- Monsieur Elio DAMO
- Madame Marie-Reine LOUISA

Représentants du collège des représentants du Personnel :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Madame Nathalie DI LORENZO
- Monsieur Frédéric MONTOYA
- Madame Martine LAMASA
- Madame Amélia LIMAME
- Monsieur Christophe PANIS

Membres suppléants n'ayant pas voix délibérative :

- Madame Nicole CAYRON
- Monsieur Frédéric JANINET

Assistaient également en qualité d'Experts :

- Monsieur Benoît BODRATI, DGAS Pôle Ressources
- Madame Nina DOUCHEMANE, Directrice des Ressources Humaines
- M. Eric ROUBEAUD, Chef du service animation locale

Assurait l'assistance administrative :

- Madame Nina DOUCHEMANE, Directrice des Ressources Humaines

*
* *

Monsieur Jacques BACQUET procède à l'appel des membres présents.

Les quorums étant atteints, la séance est ouverte.

Monsieur Frédéric MONTOYA est désigné en qualité de secrétaire adjoint de séance.

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour du Comité Social Territorial sont abordés :

- 1- Adoption du procès-verbal du Comité Social Territorial du 7 décembre 2023,
- 2- Point sur l'annualisation des personnels du service animation locale,
- 3- Avis sur l'ouverture des Titres Restaurant, le dimanche, aux agents du service animation locale,
- 4- Présentation du projet de charte des ATSEM,
- 5- Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal du Comité Social Territorial du 7 décembre 2023 :

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le procès-verbal du CST du 7 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Point sur l'annualisation des personnels du service animation locale :

Les représentants du personnel abordent ce sujet en raison d'une sollicitation de certains personnels du service. Selon eux les agents ne seraient pas annualisés.

Monsieur Eric ROUBEAUD, convoqué en qualité d'expert, confirme le rythme de travail de ses équipes et confirme leur annualisation depuis 2021.

Monsieur Jacques BACQUET sollicite que le régime de travail soit mis à plat.

Pour cela, la Direction des Ressources Humaines prendra attaché auprès des chefs de Pôle afin de travailler sur la mise à jour de la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant organisation du temps de travail, respect des 1607 heures par an.

3. Avis sur l'ouverture des Titres Restaurant, le dimanche, aux agents du service :

Ce point a été demandé par la direction du Pôle Culture Patrimoine Animation.

Il est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

Les représentants du personnel soulignent le fait que d'autres services, en raison de leur travail dominical à l'année, pourraient en bénéficier également.

Monsieur Jacques BACQUET les informe qu'un examen sera fait en ce sens.

Monsieur Benoît BODRATI souligne les efforts faits par la Municipalité afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents.

Les représentants du personnel expriment leur gratitude.

4. Présentation du projet de charte des ATSEM :

Les représentants du personnel sursoient à statuer dans l'attente de la version finalisée.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain CST.

5. Questions diverses :

Les représentants du personnel soulèvent les journées continues mises en place au sein des services techniques.

L'administration les informe que ces aménagements du temps de travail ont été mis en place en interne et ne dérogent pas aux principes sur le temps de travail.

Toutefois, Monsieur Benoît BODRATI informe le Comité que les chefs de pôles seront sollicités, prochainement, afin d'actualiser les dispositions de la délibération n°2 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'organisation du temps de travail et au respect des 1607h.

Les représentants du personnel ont émis le souhait que le logiciel de géolocalisation des véhicules soit positionné à la Police Municipale afin de faciliter l'intervention des policiers municipaux en cas de vol, en semaine et en week-end, de jour comme de nuit.

Monsieur Jacques BACQUET répond favorablement à cette demande et informe les membres du Comité que les services concernés se coordonneront pour la mise en œuvre.

Monsieur Benoît BODRATI porte à la connaissance du Comité qu'à compter de ce jour, les agents bénéficiant d'une mobilité interne seront informés à l'avance, à des fins de transparence, de l'IFSE rattachée au poste qu'ils convoitent, étant précisé que ce régime indemnitaire pourra être plus élevé ou moins élevé que leur IFSE actuelle.

Il rappelle que la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) accordée de droit au regard des missions exercées conformément aux dispositions du décret 2006-779 du 3 juillet 2006 modifié, prendra bien entendu fin dès lors que l'agent n'exercera plus les fonctions y ouvrant droit.

Monsieur Benoît BODRATI informe enfin le Comité qu'un projet de livret d'accueil, rédigé par la Direction des Ressources Humaines, est en phase de finalisation.

Il sera transmis aux membres pour lecture avant la réunion du prochain CST.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jacques BACQUET lève la séance à 9h30.

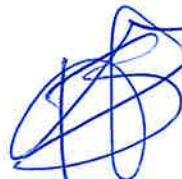
Le Président,
Jacques BACQUET



Le Secrétaire de séance,
Elio DAMO



Le Secrétaire adjoint de séance,
Frédéric MONTOYA



28/02/2024.